



COMMUNE DE VAULION

1325 VAULION

PREAVIS N° 2024-03

Préavis de la Municipalité de Vaultion relatif au budget pour l'exercice 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 18 novembre 2024, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2025.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été renvoyé à la Commission de gestion pour étude et rapport. Les commentaires ci-dessous l'accompagnent pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastères.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

Gestion, Administration générale et finances, AscoVaBaNo, Claude Languetin, syndic

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, le montant de tous les salaires a été adapté (+2% environ). La transition de MCH1 à MCHD2 va coûter environ CHF 11'000.- sur 3 ans pour la société informatique (CHF 3240.- a été ajouté dans le cpte honoraire 11.3185). Concernant le PECC-Plan Energie et Climat Communal, le montant de CHF 3'300.- correspond à l'offre prise en compte dès 2023. Une subvention de 50% nous parviendra en fin de la période de 4 ans. Le montant prévu sur le compte 11.490 correspond au salaire de notre employé imputé et redistribué dans divers comptes pour lesquels il travaille (déchetterie, routes, alpages, etc).

Concernant les impôts, ne sachant pas précisément l'évolution de la population, nous restons prudents, le calcul est basé sur les acomptes et décomptes selon les infos transmises par l'administration cantonale des impôts.

Dès 2025, un nouveau système de péréquation est mis en place. Le canton nous a transmis les nouveaux calculs toujours basés sur la valeur du point d'impôt (valeur 2023). D'autres critères sont pris en comptes par exemple la surface, l'altitude, le nombre d'élèves, etc. ces chiffres sont pris en compte autant pour la péréquation que la facture sociale et la réforme policière. Au résultat final avec les recettes et les dépenses, notre commune devrait, selon le budget, être bénéficiaire de CHF 31'280.-. Vous trouverez des tableaux avec les détails de ces éléments en pages 16 et 17 de la brochure jointe. Concernant l'impôt frontalier, celui-ci a été remis à niveau car certains employeurs ont fait le nécessaire pour annoncer leurs employés à l'administration. Malheureusement cette somme nous est inconnue jusqu'au décompte final transmis durant l'année du budget.

On relèvera encore le peu de charges d'intérêts pour l'année prochaine. Les taux bloqués sont jusqu'en 2031 (0,65%), 2028 (2,5%) 2025 (0,67%) et 2042 (1,11%) soit un taux moyen de 1,23%. L'emprunt renouvelé en 2023 à 2,5% sera complètement remboursé en 2028.

Les amortissements obligatoires prévus dans les investissements actuels (patrimoine administratif) sont tous mis au budget sur le cpte 23.331 (total CHF 101'490.-) et sont répartis dans chaque compte concerné, ceci par imputation. Les intérêts débiteurs basés sur des taux d'intérêts réels ont également été redistribués.

Pour terminer, le tableau des investissements (page 15) tient compte des travaux prévus pour la création d'un étang à la Posogne. Des éventuelles subventions sont soustraites ainsi que le amortissements habituels des investissements antérieurs.

Machines, routes, déchetterie, cimetièrre, éclairage public, maison de commune et cours d'eau **Danilo Perotti, municipal**

Cptes 11.313 et 11.315 Le Matériel communal prend de l'âge et on est pas à l'abri de grosses casses ou changement de matériels.

Cptes 353 Maison de commune

Cptes 353.314 Plusieurs petits travaux dans le bâtiment communal et Pompiers sont envisagés. Cela concerne des travaux d'entretien courant.

PREAVIS N° 2024-03

Cptes 43 Routes

- Cptes 43.3140 Sur la route des Combettes, suite des travaux sur le Ribochez. Changement de la conduite traversant la route et renforcement des bords de route en enrochement. Des pontages de fissures sont prévus sur la route de contournement de la Frasse. Une amélioration des entrées d'eau dans la descente du Plâne.
- Cptes 43.3141 Entretien courant, divers et imprévus.
- Cptes 43.3142 En espérant que cet hiver reste dans la normale, les coûts de déneigement ne varient pas beaucoup.
- Cptes 43.3143 Mise en place de 6 lampadaires pour sécuriser et éclairer le trottoir dans le virage de l'ancienne scierie.
- Cptes 43.3144 Achat de divers panneaux pour le nouveau parking et numérotation des places louées. Changement des plaques de rue et maisons au Plâne.

Cptes 44 Parc, promenades, cimetière

- Cptes 44.314 La taille de la haie de thuyas longeant la place de la cantine devient nécessaire.
- Cpte 44.3141 Changement des poubelles qui commencent à prendre de l'âge.

Cptes 45 Ordures ménagères et décharge

La quantité de certains déchets reste dans les normes et pour d'autres nous observons une augmentation des tonnages donc plus de frais de transports et de taxes d'élimination. Le compte reste pour le moment dans la norme de la législation.

Cptes 47 Cours d'eau et digues

Pas de travaux prévus pour 2025.

Alpages et forêts, Claude Goy, municipal

321 Forêts

- 321.3141 Ce poste est prévu pour du débardage uniquement, la grande partie des charges d'exploitation est attribuée au cpte 321.3144.1.
Ce poste est aussi en augmentation au vu des nombreuses coupes que nous devons obligatoirement effectuer vu l'état sanitaire de nos forêts. Le prix de l'heure de nos bûcherons est également à la hausse suite à un changement de caisse de pension pour le personnel du Groupement forestier.
- 321.3142 Entretien courant de nos chemins forestiers, la route de Suchaud fera l'objet d'un préavis une fois le taux de subvention confirmé.
- 321.3144.3 Vaulion représente le 25% des parts de notre Groupement, les charges administratives et un changement de classe salariale de nos gardes provoquent cette augmentation sur les Communes du groupement forestier.
- 321.4351 Le volume de bois coupé est en hausse pour les raisons sanitaires que l'on connaît par contre le marché du bois est à la baisse; restons prudents avec ces prévisions de prix.

322 Alpages

- 322.314 Les travaux prévus à la Posogne feront l'objet d'un préavis dès l'enquête et les subventions validées par les service de l'Etat.
La citerne des Maisons-Doubles doit être remise en état, la cheminée de la Busine, plus conforme va être tubée, sinon charges et entretien courant.
- 322.314.1 La plupart des amodiataires ont assumé la mise en place et entretien des clôtures cette année, d'entente avec la Municipalité, certains prévoient poursuivre cette manière de faire pour les prochaines années.
Ces changements impactent également les cpte 322.390 imputation de salaire et 322.436 participation des amodiataires.
- 356.314 Au refuge, il est prévu de changer le fourneau à bois qui n'est plus conforme.

Fontaines, Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie et ORPci Bernard Martignier, municipal

Cptes 356 Fontaines

- 356.311 Achat de produits et de matériel selon nécessité.
- 356.314 Pas de travaux spéciaux prévus sur les fontaines pour 2025.

Cptes 42 Service de l'urbanisme

- 42.3185.1 Tenue à jour des données et modifications éventuelles du SIT.
- 42.3185.2 Cotisation à l'association ASIT.

Cptes 46 Réseau d'égouts, d'épuration

- 46.301 Salaire du surveillant STEP.
- 46.312 Electricité pompes de relevage STAP et STEP, une baisse du tarif électrique a été annoncée par le fournisseur.
- 46.314 Travaux d'entretien et réparation du réseau. Un service de rinçage des canalisations eaux usées a été prévu (en attente d'une offre de la maison Liaudet-Pial).
- 46.314.2 Entretien courant des STAP, Rouse et Maison-Neuve.
- 46.314.41 Entretien STEP, la place, le local et les bassins.
- 46.314.42 Réparations STEP et entretien courant des installations.
- 46.314.43 Transport des boues à Orbe, pas d'augmentation annoncée par notre transporteur à ce jour.
- 46.314.44 Traitement des boues par la commune d'Orbe, pas d'augmentation annoncée à ce jour.
- 46.314.45 Analyses mensuelles par le Service cantonal des eaux.
- 46.314.46 Fourniture des produits de décantation pour la STEP.
- 46.315 Contrôle de l'état et inspection des canalisations eaux usées et eaux claires.
- 46.351 Taxe annuelle basée sur le nombre d'habitants (CHF 9.-/habitant) destinée à financer les installations de traitement des micropolluants.
- 46.3900 à 46.3909 Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours.
- 46.434.22 Taxe réglementaire basée sur la consommation d'eau potable.
- 46.434.23 Taxe réglementaire calculée sur la surface réceptrice d'eau claire.
- 46.480 Prélèvement fonds de réserve pour l'équilibre du compte.

Cptes 65 Défense contre l'incendie

- 65.311 Prévisions selon budget du SDIS Vallorbe Région, soit env. CHF 28.35 par habitant.

Cptes 66 Protection civile

- Cpte 66.309 Les charges de l'ORPC régionale sont en légère augmentation soit env. CHF 19.25 par habitant.

Cptes 81 Service des eaux

- 81.311 Achat de compteurs et de matériel divers.
- 81.312 Electricité puits de pompage Nozenet, une baisse du tarif électrique a été annoncée par le fournisseur.
- 81.314.1 Réparation des fuites sur les conduites d'eau, entretien du réseau de distribution.
- 81.314.11 Analyses périodiques par le laboratoire SCITEC, selon nouveau programme exigé par les instances cantonales (en attente du rapport de contrôle).
- 81.314.21 Réparation des anciennes hydrantes selon planification avec la maison Hinni SA.
- 81.314.22 Contrat d'entretien des hydrantes par la maison Hinni SA.
- 81.314.31 Entretien du réservoir, des travaux d'assainissement seront nécessaires dans la chambre des vannes selon les exigences demandées par les services cantonaux (en attente du rapport de contrôle).
- 81.314.41 Contrats d'entretien EMG Electroprocess, Waterconsult et Sigrist, remplacement des lampes UV.
- 81.314.42 Entretien courant de la chambre de captage de la source.
- 81.315 Recherche de fuites et contrôle du réseau d'eau potable.
- 81.380 Attribution à fonds de réserve pour l'équilibre du compte.
- 81.3906-3909 Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours.
- 81.427 Location compteurs selon tarif en vigueur.
- 81.434 Taxe unique perçue lors de travaux effectués dans le privé.
- 81.434.1 Taxe annuelle par appartement.
- 81.435 Vente d'eau selon relevé annuel et tarif en vigueur.

Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale

Un nouveau compte (358...) devrait concerner la gestion de la buvette du Criblet suite à la donation en cours des biens de l'Amicale du FC Vaulion.

Cpte 351 Auberge communale

Pour les comptes 351... de l'Auberge communale, il n'y a rien d'important à signaler.

Cpte 352 Collège

Cpte 352.301 Notre concierge voit également son salaire augmenté en rapport au coût de la vie.
Cpte 352.309 Facturation par le service du logement de l'Etat pour le chauffage et taxes diverses ainsi que la consommation d'électricité par VO Energies
Cpte 352.312 Chauffage au mazout, le montant peut varier selon les prix du marché.
Cpte 352.439 Retour de l'AscoVaBaNo pour les charges du réfectoire de la cure.

Cpte 354 Eglise

Pour les comptes 354... à l'église, il n'y a rien d'important à signaler.

Cpte 355 Cantine

Pour les comptes 355... de la cantine, il n'y a rien d'important à signaler.

Cpte 359 Bâtiment des bureaux administratifs

Pour les comptes 359..., il n'y a rien d'important à signaler.

Cpte 5 Instruction publique et Cultes

Concernant les postes « 51 », les demandes d'acomptes sont fixées selon les budgets adoptés par les diverses associations.

Pour le reste (cptes 53, 54 et 58), les montants des charges et des recettes nous sont fournis par les diverses associations concernées.

Compte 7 Sécurité sociale

Les chiffres sont donnés par le canton et par AJOVAL (accueil de jour des enfants réseau Orbe et Vallée), comptes 71.352 et 71.352.1, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour (cpte 71.353.2), 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ainsi que pour l'UAPE du Môtier (unité d'accueil pour écoliers), 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- vu le projet de budget et le préavis présenté par la Municipalité

- entendu le rapport de la commission de gestion

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté par la Municipalité et bouclant par un excédent de charges de CHF 5'730.-.

Vaulion, le 18 novembre 2024, au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Claude Languetin



La Secrétaire :


Valérie Meyer